

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: arrivée Thomas BILLOD Tour de France à vélo

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU la demande de

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement d'une manifestation organisée par Monsieur BILLOD, il est nécessaire de réglementer le stationnement.

ARRETE

Article 1er : Le stationnement et la circulation des véhicules sera interdit sur les 2 places de stationnement devant la brasserie des DOCKS

Le Samedi 12 septembre 2026 de 13h à 17h

Article 2 : Le demandeur s'engage à ne pas bloquer la circulation

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
-

ARBOIS, le 10 septembre 2026

Madame La Maire,

Valérie DEPIERRE.

